

ANNEXE 1 : Textes règlementaires applicables

- Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Arrêté du 19 mars 2015 pris pour l'application aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Arrêté du 28 avril 2015 pris pour l'application aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ainsi qu'à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps des assistants de service social des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 29 juin 2015 pris pour l'application au corps des administrateurs civils des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat
- Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie A des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 31 mai 2016 pris pour l'application à certains corps d'infirmiers relevant de la catégorie B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

ANNEXE 2 : Notification individuelle du groupe de fonctions RIFSEEP**NOTIFICATION INDIVIDUELLE DU GROUPE DE FONCTIONS RIFSEEP**

Renseignements relatifs à l'agent	
Nom :	
Prénom :	
Corps :	
Grade ou emploi :	
Affectation administrative :	
Affectation opérationnelle :	
Fonctions occupées :	
Date de la prise de poste :	
Groupe de fonctions RIFSEEP :	

Date et signature du responsable RH :	L'agent ci-dessus désigné reconnaît avoir pris connaissance du groupe de fonctions duquel relève le poste occupé Date et signature :
---------------------------------------	---

En application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative, la décision arrêtant le groupe de fonctions RIFSSEP duquel relève le poste occupé par l'agent peut faire l'objet d'un recours administratif ou, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, la démarche préalable du recours administratif suspendant le délai contentieux.

ANNEXE 3 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux administrateurs civils

ANNEXE 4 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux attachés d'administration et conseillers d'administration du ministère de la justice

ANNEXE 5 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux conseillers techniques de service social

ANNEXE 6 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux assistants de service social

ANNEXE 7 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux infirmiers de catégorie A du ministère de la justice

ANNEXE 8 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux infirmiers de catégorie B du ministère de la justice

ANNEXE 9 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux secrétaires administratifs

ANNEXE 10 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux adjoints administratifs

ANNEXE 11 : Cartographie des fonctions, socles indemnitaires et montants forfaitaires applicables aux adjoints techniques (hors administration pénitentiaire)

ANNEXE 3 : ADMINISTRATEURS CIVILS

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires applicables

Administration centrale, services déconcentrés et établissements publics		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	• Adjoint au sous-directeur ou au chef de service • Délégué interrégional du secrétariat général • Chef de département • Chargé de mission auprès d'un directeur • Directeur de cabinet à la direction de l'administration pénitentiaire • Chef de service au Conseil d'État	32 000 €	49 980 €
Groupe 2	• Chef de bureau • Secrétaire général au sein d'un service déconcentré • Chargé de mission auprès d'un sous-directeur ou d'un chef de service • Adjoint à une fonction relevant du groupe 1	30 000 €	46 920 €
Groupe 3	• Chargé de mission auprès d'un chef de bureau ou d'un chef de département • Auditeur ou chargé de mission à l'inspection générale de la justice • Conseiller au service central de prévention de la corruption • Rédacteur ou chargé d'études • Chargé de mission au Conseil d'Etat • Adjoint à une fonction relevant du groupe 2	28 000 €	42 330 €

Montants forfaitaires applicables

Changement de grade	
Vers administrateur civil général	3 000 €
Vers administrateur civil hors classe	2 000 €
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur	
Vers groupe 1	3 000 €
Vers groupe 2	2 500 €
Mobilité au sein du même groupe de fonctions	
Groupe 1	2 000 €
Groupe 2	1 500 €
Groupe 3	0
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur	
Vers groupe 2	- 2 000
Vers groupe 3	- 2 000

ANNEXE 4 : ATTACHÉS D'ADMINISTRATION

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en AC

Administration centrale- Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	• Adjoint au sous-directeur • Chef de département • Chef de bureau • Chef de projet (projets transversaux et ministériels) • Chef de mission • Coordonnateur en PFI • Chargé de mission auprès d'un directeur • Chef de cabinet (secrétariat général, directions d'administration centrale, GCLH) • Adjoint au directeur de cabinet à la direction de l'administration pénitentiaire • Chef de département en PFI / délégation interrégionale	12 000 €	40 290 €
Groupe 2	• Inspecteur santé et sécurité au travail • Conseiller mobilité carrière • Chargé de mission auprès d'un chef de service ou d'un sous-directeur ou ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité élevé • Adjoint à une fonction relevant du groupe 1	11 000 €	35 700 €
Groupe 3	• Chef de section, de pôle ou d'unité • Rédacteur ou chargé d'études qualifié en charge de dossiers complexes nécessitant une technicité particulière • Adjoint à une fonction relevant du groupe 2	10 500 €	27 540 €
Groupe 4	Autres fonctions, notamment : • Adjoint au chef de section, de pôle ou d'unité • Rédacteur, chargé d'études ou analyste • Gestionnaire	10 000 €	22 030 €

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en SD

Services déconcentrés et établissements publics- Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- DSJ : secrétaire général adjoint de l'ENM - DAP : secrétaire général en DISP ; secrétaire général de l'ENAP - PJJ : directeur des ressources humaines et directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier en DIRPJJ Île-de-France et Grand-Nord (DIRPJJ de plus de 1 000 agents)	10 500 €	12 000 €	36 210 €
Groupe 2	- DSJ : chef de service administratif, financier, des ressources humaines ou informatique de l'ENM ; chef de service pédagogique de l'ENM - DAP : chef de département en DISP ; directeur de la formation initiale et continue à l'ENAP ; chef de greffe à Fleury-Merogis, Fresnes, Marseille, Paris La Santé et Lille-Sequedin ; responsable des services administratifs et financiers, des ressources humaines ou de la gestion déléguée dans les établissements d'une capacité de 760 places et plus ; adjoint au directeur du service de l'emploi pénitentiaire - DPJJ : directeur des ressources humaines et directeur de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier en DIRPJJ (autres que ceux listés en groupe1) ; SG de l'ENPJJ - Toutes directions : adjoint à une fonction relevant du groupe 1, chargé de mission ayant des fonctions nécessitant un niveau d'expertise ou de technicité élevé	9 500 €	11 000 €	32 130 €
Groupe 3	- DSJ : chef de service de l'ENM (autre que ceux listés en groupe 2) ; responsable de gestion en SAR et à l'ENG ; chargé de mission ou chef de cabinet dans une cour d'appel ou un tribunal de grande instance - DAP : chef d'unité et chef du service de l'audit interne en DISP ; responsable du service administratif, des ressources humaines et du contrôle de gestion en SPIP ; chef de département, chef d'unité et adjoint au directeur de la formation continue à l'ENAP ; chef de greffe (autres que ceux listés en groupe 2), responsable des services administratifs et financiers, des ressources humaines ou de la gestion déléguée dans les établissements de moins de 760 places ; responsables de service au service de l'emploi pénitentiaire - DPJJ : chef d'unité, chef de section, responsable de pôle, responsable de la gestion administrative et financière, responsable de la gestion des parcours et des compétences, responsable des affaires financières, responsable immobilier en DIRPJJ, responsable de l'appui au pilotage territorial en DTPJJ ; responsable de département à l'ENP - Toutes directions : adjoint à une fonction relevant du groupe 2 ; rédacteur ou chargé d'études qualifié en charge de dossiers complexes nécessitant une technicité particulière	9 000 €	10 500 €	25 500 €

Groupe 4	Autres fonctions, notamment : • Contrôleur de gestion • Rédacteur, chargé d'études, gestionnaire • Statisticien • Documentaliste, archiviste • Formateur	8 500 €	10 000 €	20 400 €
-----------------	--	---------	----------	----------

Montants forfaitaires applicables :

	Administration centrale	Services déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
<u>Changement de grade</u>				
Vers attaché hors classe	3 000 €			
Vers attaché principal	3 000 €			
<u>Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur</u>				
Vers groupe 1	2 500 €	2 000 €	2 000 €	2500 €
Vers groupe 2	2 000 €	1 700 €	1700 €	2000 €
Vers groupe 3	1 000 €	850 €	850 €	1000 €
<u>Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions</u>				
Groupe 1	1 500 €	1 250 €	- 1500 €	1 500 €
Groupe 2	1 250 €	1 050 €	- 1500 €	1 250 €
Groupe 3	900 €	750 €	- 1500 €	900 €
Groupe 4	600 €	500 €	- 1 500 €	600 €
<u>Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur</u>				
Vers groupe 2	- 1 000 €	- 1 000 €	- 2500 €	500 €
Vers groupe 3	- 500 €	- 500 €	- 2000 €	1 000 €
Vers groupe 4	- 500 €	- 500 €	- 2000 €	1 000 €

ANNEXE 5 : CONSEILLERS TECHNIQUES DE SERVICE SOCIAL

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires AC et SD :

Administration centrale Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- Conseiller national en travail social ; - Adjoint chef de DHRAS – coordonnateur régional en travail social	10 500 €	27 540 €
Groupe 2	Autres fonctions	10 000 €	22 030 €

Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Groupe 1	DPJJ : responsable d'unité éducative	9 500 €	10 500 €	25 500 €
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : - Conseiller technique - Formateur en pôle territorial de formation (DPJJ)	9 000 €	10 000 €	20 400 €

Montants forfaitaires applicables

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	1 000 €	850 €	850 €	1 000 €
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1	1 000 €	850 €	- 1 000 €	1 000 €
Groupe 2	600 €	500 €	- 1000 €	600 €
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	- 500 €	- 500 €	- 1 500 €	500 €

ANNEXE 6: ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en AC et en SD :

Administration centrale Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Fonctions en cours de définition	8 100 €	20 485 €
Groupe 2	Assistant de service social exerçant au sein d'une plate-forme interrégionale / délégation interrégionale	7 600 €	17 085 €

Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Fonctions en cours de définition	7 700 €	8 100 €	19 480 €
Groupe 2	- DAP : ASS exerçant dans les services et établissement relevant de l'administration pénitentiaire - DPJJ : ASS exerçant en milieu ouvert ou en hébergement	7 200 €	7 600 €	15 300 €

Montants forfaitaires applicables :

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Changement de grade				
Vers assistant principal de service social	1300 €			
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe unique	700 €	600 €	- 400 €	700 €

ANNEXE 7: INFIRMIERS DE CATÉGORIE A

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en AC et SD

Administration centrale		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	Aucune fonction identifiée pour les services du ministère de la justice	7 000 €	14 035 €
Groupe 2	Autres fonctions	6 500 €	13 025 €

Services déconcentrés, établissements publics et écoles du ministère de la justice		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Fonctions-types ministérielles				
Groupe 1	Infirmiers en CEF	6 500 €	7 000 €	12 520 €
Groupe 2	Conseiller technique, autres fonctions	5 800 €	6 500 €	11 505 €

Montants forfaitaires applicables :

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Changement de grade				
Vers infirmier hors classe	1 700 €			
Vers infirmier de classe supérieure	1 300 €			
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1		850 €	850 €	1000 €
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1		850 €	- 500	
Groupe 2	800 €	600 €	- 700	800 €
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	-500 €	-700 €		0 €

ANNEXE 8 : INFIRMIERS DE CATÉGORIE B

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en AC et en SD :

Administration centrale Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Aucune fonction identifiée pour les services du ministère de la justice	5 700 €	11 880 €
Groupe 2	Autres fonction	5 200 €	10 560 €

Services déconcentrés, établissements publics et écoles du ministère de la justice Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire (hors seine saint Denis)	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Infirmiers en CEF	5 100 €	5 700 €	9 000 €
Groupe 2	Conseiller technique, autres fonctions	4 600 €	5 200 €	8 010 €

Montants forfaitaires applicables :

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Changement de grade				
Vers infirmier de classe supérieure	1 300 €			
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	800 €	600 €	600 €	800 €
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1		600 €	- 600 €	
Groupe 2	700 €	500 €	- 600 €	700 €
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	-500 €	-500 €		100 €

ANNEXE 11: SECRÉTAIRES ADMINISTRATIFS

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en AC:

Administration centrale - Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Groupe 1	• Chef de section, chef d'unité, responsable de pôle • Assistant de direction (directions d'administration centrale et cabinets)	7 000 €	19 660 €
Groupe 2	• Régisseur d'avances et de recettes titulaire • Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) avec encadrement • Gestionnaire ou rédacteur ayant des fonctions nécessitant une technicité particulière • Administrateur informatique • Assistant ou conseiller de prévention à titre principal • Adjoint à une fonction relevant du groupe 1	6 500€	17 930 €
Groupe 3	Autres fonctions, notamment : • Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) sans encadrement ou rédacteur • Technicien informatique • Secrétaire • Documentaliste	6 000 €	16 480 €

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en SD:

Services déconcentrés et établissements publics - Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Groupe 1	- DAP : chef d'unité, adjoint au chef de département en DISP, à l'ENAP ou au SEP ; chef de greffe ; adjoint chef de greffe Fleury-Merogis, Fresnes, Marseille, Paris La Santé et Lille-Sequedin ; régisseurs des comptes nominatifs dans les établissements d'une capacité de 500 places et plus - Toutes directions : chef de section, chef d'unité, responsable de pôle	6 000 €	7000 €	17 480 €
Groupe 2	- DSJ: responsable de secrétariat d'un chef de juridiction ou d'un directeur de greffe - DAP : responsable des services des traitements en unité opérationnelle dans les DOM/COM ; valideur d'engagements juridiques ; adjoint au chef de section Atlantique ; adjoint au responsable Océan Indien, CSP Océan Indien en DISP ; responsable de la gestion des ressources humaines en SPIP et en établissement pénitentiaire ; responsable des services administratifs et/ou financiers ; responsable de formation ; responsable de l'encadrement du travail pénitentiaire ; régisseur des comptes nominatifs (autre que ceux listés en groupe 1) - Toutes directions : régisseur d'avances et de recettes titulaire ; contrôleur de gestion ; gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) avec encadrement ; gestionnaire ou rédacteur ayant des fonctions nécessitant une technicité particulière ; administrateur informatique ; correspondant informatique régional ; correspondant informatique à titre principal ; assistant ou conseiller de prévention à titre principal ; adjoint à une fonction relevant du groupe 1	5 500 €	6 500 €	16 015 €
Groupe 3	Autres fonctions, notamment : - Gestionnaire (dont budget, chorus, ressources humaines) sans encadrement ou rédacteur - Technicien informatique - Secrétaire - Documentaliste	5 000 €	6 000 €	14 650 €

Montants forfaitaires applicables aux secrétaires administratifs :

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Changement de grade				
Vers secrétaire administratif de classe exceptionnelle	1 300 €			
Vers secrétaire administratif de classe supérieure	1 000 €			
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	1 000 €	850 €	850 €	1000 €
Vers groupe 2	800 €	700 €	700 €	800 €
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1	600 €	500	- 1000 €	600 €
Groupe 2	500 €	400	- 1000 €	500 €
Groupe 3	400 €	300	- 1000 €	400 €
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	- 500 €	- 500 €	- 1500 €	500 €
Vers groupe 3	-500 €	- 500 €	- 1500 €	500 €

ANNEXE 12 : ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Cartographie des fonctions et socles indemnitaire en AC

Administration centrale		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	• Régisseur d'avance et de recette titulaire • Assistants de direction (directions et cabinets) • Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière • Chef d'équipe • Assistant ou conseiller de prévention à titre principal	5 500 €	12 150 €
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : • Agent d'accueil, y compris en PFI / délégation interrégionale • Gestionnaire • Secrétaire	5 000 €	11 880 €

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en SD :

Services déconcentrés et établissements publics Fonctions-types ministérielles		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Groupe 1	Toutes directions : • Chef d'unité, de section • Régisseur d'avances et de recettes titulaire • Assistants de direction • Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière • Correspondant informatique à titre principal • Assistant ou conseiller de prévention à titre principal • DSJ : adjoint faisant fonction de greffier à titre principal, agent placé • DAP : chef de service de l'audit interne à l'ENAP ; responsable administratif local au SEP ; chef de greffe et adjoint à un chef de greffe, régisseur des comptes nominatifs, responsable économat en établissement pénitentiaire • DPJJ : agent exerçant en hébergement	4 700 €	5 600 €	11 340 €
Groupe 2	Autres fonctions, notamment : • Agent d'accueil • Gestionnaire • Secrétaire	4 200 €	5 100 €	10 800 €

ANNEXE 13 : ADJOINTS TECHNIQUES (HORS DAP)

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en AC :

Administration centrale		Socle indemnitaire	Montant maximal IFSE
Fonctions-types ministérielles			
Groupe 1	• Conducteurs automobiles et chefs de garage • Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe • Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière • Assistant ou conseiller de prévention à titre principal	5 500 €	12 150 €
Groupe 2	Autres fonctions	5 000 €	11 880 €

Cartographie des fonctions et socles indemnitaires en SD:

Services déconcentrés et établissements publics		Socle indemnitaire	Socle indemnitaire spécifique au département de la Seine-Saint-Denis	Montant maximal IFSE
Fonctions-types ministérielles				
Groupe 1	• Toutes directions : • Conducteurs automobiles et chefs de garage • Chef d'équipe ou coordonnateur d'une équipe • Assistant ou conseiller de prévention à titre principal • Agent exerçant des fonctions informatiques nécessitant une qualification particulière • Correspondant informatique à titre principal • DPJJ : agent technique cuisinier en unité éducative d'hébergement collectif et unité éducative d'hébergement diversifié ; agent technique en centre éducatif fermé	4 700 €	5 500 €	11 340 €
Groupe 2	Autres fonctions	4 200 €	5 000 €	10 800 €

Montants applicables aux adjoints administratifs et adjoints techniques (hors administration pénitentiaire)

	Administration centrale	Service déconcentrés	Administration centrale vers services déconcentrés	Services déconcentrés vers administration centrale
Changement de grade				
vers C3			750 €	
vers C2			500 €	
Mobilité vers un groupe de fonctions supérieur				
Vers groupe 1	800 €	600 €	600 €	800 €
Mobilité au sein d'un même groupe de fonctions				
Groupe 1	500 €	425 €	- 800 €	500 €
Groupe 2	350 €	300 €	- 800 €	350 €
Mobilité vers un groupe de fonctions inférieur				
Vers groupe 2	- 500 €	- 500 €	- 1300 €	300 €